



Commune de SAINT-LEU D'ESSERENT
3ème MODIFICATION DU P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)
de la commune de SAINT-LEU D'ESSERENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal en date du 12 août 2024, une enquête publique de 33 jours a été prescrite du mardi 10 septembre 2024 à 9h00 au samedi 12 octobre 2024 à 12h00 concernant la 3ème modification du P.L.U. de la commune de SAINT-LEU D'ESSERENT.

Monsieur Michel LEROY, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Patrick MARTIN, retraité, en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de cette enquête, la demande et les pièces annexées resteront déposées à la mairie de la commune de SAINT-LEU D'ESSERENT, où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ainsi que le samedi de 9h00 à 12h00.

Le dossier soumis à enquête publique sera également accessible en ligne durant toute la durée de la procédure sur le site suivant : saintleudesserent.fr

Un registre destiné à recevoir les observations, propositions et contre-propositions éventuelles sera ouvert pendant la même période à la mairie de la commune de SAINT-LEU D'ESSERENT, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ainsi que le samedi de 9h00 à 12h00.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être également adressées :

- par écrit à l'adresse suivante : 14, Place de la Mairie - 60340 SAINT-LEU D'ESSERENT, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur qui les annexera au dossier,
- ou par mail à l'adresse suivante : saintleuplumodif3@saintleudesserent.fr à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, qui les annexera au registre.

Monsieur Michel LEROY, commissaire enquêteur, recevra les déclarations verbales ou écrites qui lui seront présentées :

- en mairie de la commune de SAINT-LEU D'ESSERENT :
 - le mardi 10 septembre 2024 de 9h00 à 12h00,
 - le mercredi 25 septembre 2024 de 14h00 à 18h00,
 - le samedi 12 octobre 2024 de 9h00 à 12h00.

A l'issue de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire l'exemplaire du dossier d'enquête, accompagné du registre et pièces annexées, avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Madame la Présidente du Tribunal Administratif. Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée par Monsieur le Maire à Madame la Préfète.

Le rapport et les conclusions et avis du commissaire enquêteur pourront être consultés pendant un an à la mairie de SAINT-LEU D'ESSERENT, un mois après la clôture de l'enquête publique.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de la commune de SAINT-LEU D'ESSERENT.